

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 29 Novembre 2017

Palmarès du 59ème concours départemental des villes et villages fleuris de l'Isère

**60 communes, 37 particuliers et 36 membres du Jury ont donné le meilleur
d'eux-mêmes pour rendre le département de l'Isère toujours plus agréable à vivre
et à visiter !**

Le palmarès du 59ème concours départemental des villes et villages fleuris de l'Isère, a été dévoilé mardi 28 novembre au théâtre en Rond à Sassenage lors de la cérémonie de remise des prix. Celle-ci était présidée par Chantal Carlioz, vice-présidente chargée du tourisme, de la montagne et des stations, présidente du jury départemental du fleurissement, et par Christian Coigné, maire de Sassenage, conseiller départemental du canton et vice-président du Département.

Pendant 16 jours (du 21 août au 15 septembre), les 36 membres du jury, professionnels issus du monde horticole ou du tourisme et responsables des services espaces verts ou techniques des communes, ont sillonné les routes du département à la rencontre des 60 communes inscrites (dont 4 communes participant pour la 1ère fois) et des 37 particuliers candidats.

Nouveauté : Un prix spécial du Jury décerné à Villette-d'Anthon en récompense de son excellence et du caractère remarquable de son fleurissement.

Le palmarès dévoilé à l'occasion de la cérémonie a permis de récompenser les communes primées dans les 5 catégories existantes, ainsi que les particuliers qui ont participé au concours. Pour la première fois, un prix spécial du Jury a été attribué à une commune pour la valeur de son fleurissement, son implication dans la démarche et sa motivation à répondre au mieux aux différents critères d'embellissement du cadre de vie, de valorisation paysagère, et de développement durable. Le prix a été décerné à la commune de Villette-d'Anthon, très investie dans ce domaine.

L'évènement était animé par Christophe Revil, journaliste à TéléGrenoble et Nostalgie, et une présentation a été faite par la Société Botanique Dauphinoise sur le thème "les plantes sauvages dans le fleurissement en ville ; intérêts, modalités et mise en pratique".

L'attribution d'une ou plusieurs fleurs relève, quant à elle, du jury régional sur proposition du jury départemental. En Isère, 51 communes sont dotées de fleurs (label national des villes et villages fleuris).



CONTACT PRESSE

Isère tourisme - Brigitte Roland

Tél.+33 (0)4 76 00 33 56 / +33 (0)6 08 70 87 93

brigitte.roland@isere-tourisme.com - www.isere-tourisme.com

Objectif du concours de fleurissement : l'embellissement et la valorisation paysagère du territoire et de son patrimoine paysager et bâti

C'est l'objectif des communes qui s'engagent dans le label : apporter aux habitants et aux visiteurs un environnement de qualité. Depuis 9 ans, la dimension de développement durable a été renforcée dans les critères de notation pris en compte. Celle-ci s'appuie sur trois composantes que sont l'écologie, la biodiversité et la durabilité. L'idée consiste notamment à planter des végétaux en optimisant leur adaptation au sol et au climat. Cela engendre un recours moindre aux produits phytosanitaires et une économie d'eau avérée.

Palmarès 2017 des communes lauréates

CATEGORIE 1 – Communes de moins de 1 000 habitants

1^{er} prix – médaille d'or = Crachier

2^{ème} prix – médaille d'argent = Vertrieu

3^{ème} prix – médaille de bronze = Le Bouchage

CATEGORIE 2 – Communes de 1 001 à 2 000 habitants

Médaille d'or = Biol

Médaille d'argent = Four

Médaille de bronze = Saint-Alban-de-Roche

CATEGORIE 3 – Communes de 2 001 à 5 000 habitants

Médailles d'or ex-aequo = Saint-Clair-du-Rhône

Médaille d'argent = Estrablin

Médaille de bronze = Vaulx-Milieu

CATEGORIE 4 – Communes de 5 001 et plus

Médaille d'or = Claix

Médaille d'argent = La Tour-du-Pin

Médaille de bronze = Pont-Evêque

CATEGORIE 5 – Communes de montagne

Médaille d'or = Vaujany

Médaille d'argent = La Mure

Médaille de bronze = Saint-Jean-d'Hérans

L'édition 2017 en quelques chiffres :

2017
60 communes inscrites
4 nouvelles communes
10 communes en montagne
16 jours de tournées
du 21 août au 15 septembre 2017
36 membres du jury
35 communes labélisées (avec fleurs)

PJ : Palmarès 2017 de tous les lauréats



CONTACT PRESSE

Isère tourisme - Brigitte Roland

Tél.+33 (0)4 76 00 33 56 / +33 (0)6 08 70 87 93

brigitte.roland@isere-tourisme.com - www.isere-tourisme.com

